

AVIS DE MANIFESTATIONS D'INTERET

**MINISTERE DES PECHEES ET DES INFRASTRUCTURES MARITIMES
ET PORTUAIRES
OFFICE NATIONAL D'INSPECTION SANITAIRE DES PRODUITS DE LA PECHE
ET DE L'AQUACULTURE**



AMI N°: 01/ONISPA/2025

SELECTION D'UN BUREAU POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE POUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME ADAPTE POUR LE FINANCEMENT DU SECTEUR DE LA PECHE PARTICULIEREMENT LA PECHE ARTISANALE

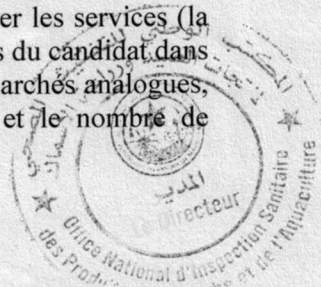
1. Le présent appel public à manifestation d'intérêt fait suite au Plan Annuel des Achats 2025 de l'ONISPA.

2. L'ONISPA compte financer sur fonds propres la réalisation d'une étude pour la mise en place d'un système adapté pour le financement du secteur de la pêche particulièrement la pêche artisanale.

3. Plusieurs initiatives de financement ont été mises en place, notamment à travers des lignes de crédit dédiées, des projets soutenus par des partenaires techniques et financiers (PTF), et des dispositifs de microfinance. Cependant, ces expériences ont souvent rencontré des difficultés, notamment en matière de gestion des crédits, de viabilité financière et d'adéquation aux besoins des acteurs du secteur. Dans ce contexte, il est nécessaire de mettre en place un système de financement durable et adapté à la pêche artisanale en Mauritanie. A cet effet, le Bureau d'Etudes sera chargé de :

- i. Analyser les expériences passées de financement de la pêche artisanale en Mauritanie (succès, échecs, défis).
- ii. Étudier les meilleures pratiques africaines en matière de financement du secteur et en tirer des enseignements
- iii. Proposer un schéma opérationnel pour un système de financement viable et inclusif, avec différentes variantes et formules hybrides :
 - Recours aux institutions de microfinance ;
 - Implication du système bancaire traditionnel ;
 - Modèles mixtes (fonds de garantie, partenariats public-privé, financement participatif, etc.).

4. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation des services décrits ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (la nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expérience, les qualifications du candidat dans le domaine des prestations et notamment les références concernant l'exécution de marchés analogues, l'organisation technique et managériale du cabinet, les qualifications générales et le nombre de



personnels professionnels permanent et occasionnel). Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

5. Une liste des candidats, dont le nombre est compris entre 5 et 8 bureaux, présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité contractante ; ces candidats présélectionnés, seront ensuite invités à présenter leurs propositions sur la base du Dossier de demande de Propositions qui leur sera remis pour la réalisation des services requis ; un candidat sera sélectionné selon la méthode : *Sélection Fondée sur les Qualifications des Consultants*.

6. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous : **Secrétariat Central de l'office national d'inspection sanitaire des produits de la pêche et de l'aquaculture, Siège ONISPA Nouadhibou.**

7. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-après **Secrétariat Central de l'office national d'inspection sanitaire des produits de la pêche et de l'aquaculture, Siège ONISPA Nouadhibou au plus tard le 28/04/2025 à 12H : 00 TU.**

NB : cette activité est inscrite dans la catégorie des dépenses inférieures au seuil de recours aux modes prévus par le manuel de procédures d'engagement des dépenses inférieures aux seuils de compétences des CPMPs. Le recours à la publication de cet AMI est justifié par la quête d'atteindre le nombre maximal des consultants intéressés.

Le Directeur de l'ONISPA

